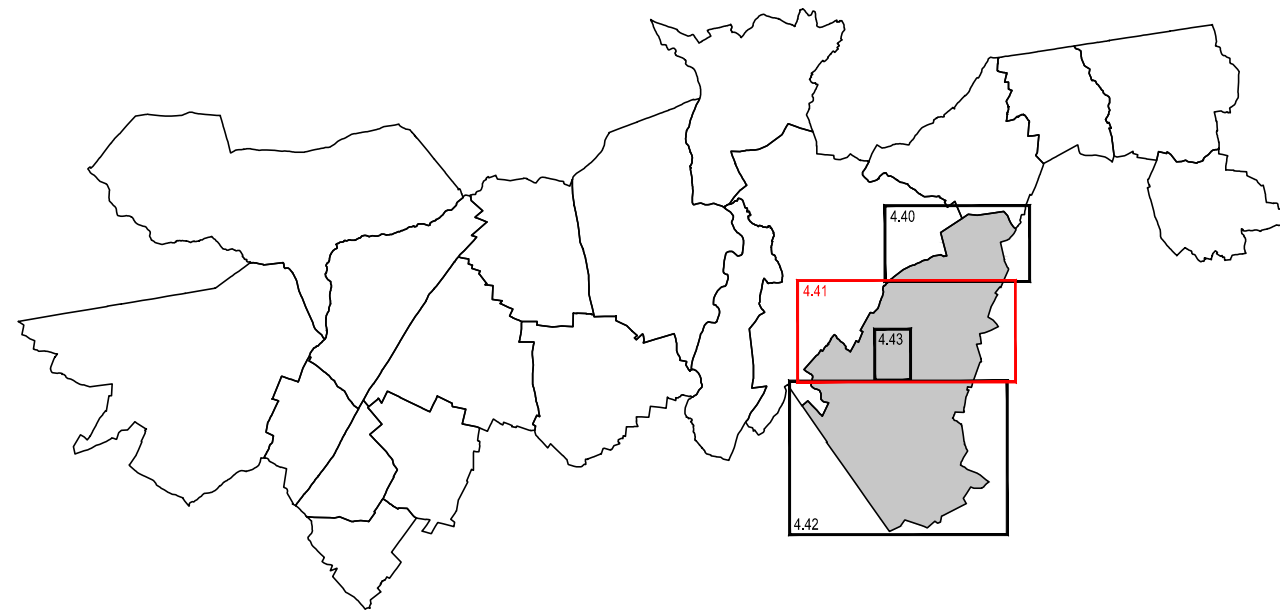


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Griselles
Centre

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

- Légende :**
- Limite des zones
 - Espace boisé classé à conserver
 - ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
 - ▨ Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
 - ~~~~~ Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
 - +— Limite administrative

Emplacement réservé	Objet	Bénéficiaire
G1	Piste cyclable	Commune
G4	Piste cyclable	Commune

Griselles - Le bourg

Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

■ Bâti/ouvrage remarquable

- Bi Bâtiment
- Ch Château
- Eg Eglise
- Gr Grange
- Mq Moulin
- Po Portail/Porche

● Élément architectural

- Cx Croix
- La Lavoir
- Lu Lucarne
- Pu Puits

Patrimoine naturel :

- Etendue d'eau
- Espace arboré
- Pa Parc